

# 7 - LA RÈGLE DE VIE



## ***RÉVISION DE LA RÈGLE DE VIE***

Suite aux changements qui sont intervenus par décisions des derniers Chapitres généraux, notamment lors de la suppression des "Régions", de nombreux articles des Constitutions et du Directoire de notre Règle de Vie sont devenus inadaptés.

Le Chapitre général de 2006 en a commencé la révision. Celui de 2012, sur propositions faites par une commission constituée à cet effet après le Chapitre de 2006, l'a menée à son terme.

Le nouveau document de la Règle de Vie est actuellement à l'étude à la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique, à Rome, en vue de son approbation.

Il sera ensuite imprimé et deviendra notre nouveau livre de vie.